

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 15 septembre 2021 portant nominations de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

NOR : ECOG2127563S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, notamment le 3° de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentante de l'Etat :

Sur proposition du ministre chargé de la recherche

En tant que titulaire,

Mme Peyrot (*Marianne*), déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation de la région Occitanie.

Article 2

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, sur proposition de leur président :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

En tant que titulaire,

Mme Guiraud-Chaumeil (*Stéphanie*), maire de la ville d'Albi, présidente de la communauté d'agglomération de l'albigeois.

En tant que suppléant,

M. Gilles (*Roland*), vice-président délégué à la technopole, à l'innovation, à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY